



## CDEN et CTPD de rentrée

Sans surprise, l'IA a finalement reconduit lors du CDEN du 10 septembre, les mesures d'ajustements de rentrée annoncées au cours du dernier CTPD.

Au final, on ne notera aucun changement dans les mesures d'ouverture et de fermeture par rapport aux décisions prises lors du CTPD :

OUVERTURES	FERMETURES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maternelle E.Nations Vandoeuvre</li> <li>• Maternelle Lexy</li> <li>• Élémentaire J. de la Fontaine Mont-St-Martin</li> <li>• RPI Beuveille-Pierrepont</li> <li>• Élémentaire J.Mangin Cutry</li> <li>• Élémentaire Rond Chêne Liverdun</li> <li>• Élémentaire Maizières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vézélise élémentaire</li> <li>• Maternelle A.Vautrin Maxéville</li> <li>• Maternelle J.Rostand Saint-Max</li> </ul> <p>Confirmation de la fermeture pour un an des postes de ré-éducateurs d'Essey Mouzimpré et de Bayon</p>

Dans sa déclaration préalable, la FSU a une fois de plus dénoncé les récentes réformes qui concourent de fait à l'explosion de l'Education Nationale : « nouveaux vieux » programmes, suppression de milliers de postes, détérioration des conditions générales d'enseignement, licenciements des EVS et AVS, mise en place des EPEP ...

Nous avons également insisté pour que le CDEN se déroule avant le CTPD comme cela avait été voté il y a 3 ans : le CDEN est en effet la seule instance où la politique éducative du département peut être discutée et débattue avec l'ensemble des partenaires de l'Education (élus, représentants des parents d'élèves, collectivités territoriales, etc ...). Il est hors de question d'en faire une simple chambre d'enregistrement des décisions prises en CTPD.

Sur le fond, on ne peut que déplorer le traitement différencié de la maternelle : l'IA refuse par exemple d'ouvrir à Blainville Jean Jaurès (alors que la moyenne est de 29,75 élèves par classe) ... sauf à fermer une classe à l'élémentaire voisine ! Suite aux vives protestations des représentants du personnel contre ce curieux "marchandage", l'IA a fini par admettre le principe d'un collègue nommé en sur-nombre à l'école pour l'année scolaire.

Cet exemple illustre parfaitement les ressorts de la politique éducative actuelle : l'administration gère d'abord les postes ensuite les personnes. Conséquence : plus d'une semaine après la rentrée, 96 collègues sont toujours en attente d'affectation (sur-nombre) alors les besoins existent réellement.

A la demande de la FSU, a été abordée la question des AVS et des EVS :

- les EVS licenciés au 30 juin devraient être remplacés par de nouveaux EVS poste pour poste, sur les mêmes types de contrats que les années précédentes (CAV et CAE). Cela concerne aussi les EVS remplissant des missions d'aide administrative.

- **les recrutements** sont en cours. La plupart des AVS sont déjà recrutés. Contrairement à l'année passée, des EVS pourront avoir la mission d'aide à la scolarisation des élèves handicapés en école élémentaire et non plus seulement en maternelle.

- **conventionnement Education nationale et associations pour le recrutement d'AVS** (amendement 60 de la loi sur la mobilité voté cet été). Cette convention n'est pas encore aboutie nationalement. Rien pour le moment à ce sujet n'a donc encore été lancé dans le 54. 3 associations seraient concernées, qui travaillent sur des handicaps particuliers. Cela ne concernera donc qu'une toute petite partie des AVS (et une toute petite partie des enfants handicapés), recrutés sur ces profils particuliers. Ce ne sera pas le mode de recrutement général.

l'objectif pour l'année à venir serait d'accueillir **10 % supplémentaires d'élèves** porteurs de handicap. Au CDEN de novembre, un état précis sera présenté des chiffres de la scolarisation des enfants handicapés en Meurthe-et-Moselle (par niveau et par type de handicap). Leur encadrement concerne 142,5 AVSi (ETP), 57 AVSCo (ETP), et environ 300 EVS (toujours ETP). L'administration, qui fonctionne en masses budgétaires, compte les personnels en ETP (Equivalent Temps Plein : 35 heures). Au final, la plupart d'entre eux étant recrutés sur des temps partiels plus ou moins imposés, cela représente davantage de personnes.

### Université d'automne à Lalonde les Maures...

La 9ème université d'automne du SNUipp aura lieu cette année les 23-24 et 25 octobre à Lalonde les Maures. Cette université sera une nouvelle fois l'occasion de participer à des échanges avec des chercheurs du monde de l'enseignement. Si vous êtes intéressés pour participer, contactez le SNUipp 54 (programmes sur le site national du SNUipp).